

directeurs et délibérants, en tant que question prioritaire, des propositions concrètes en vue de l'application intégrale des décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier des programmes précis d'assistance aux peuples des territoires coloniaux et à leurs mouvements de libération nationale;

23. *Prie* le Secrétaire général de continuer à aider les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies à mettre au point des mesures appropriées pour l'application des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et d'établir à l'intention des organes compétents, avec l'assistance de ces institutions et organismes, un rapport décrivant les mesures prises depuis la publication de son précédent rapport en application des résolutions pertinentes, y compris la présente;

24. *Prie* le Conseil économique et social de continuer à envisager, en consultation avec le Comité spécial, des mesures appropriées tendant à coordonner les politiques et les activités des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies en vue de l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;

25. *Prie* le Comité spécial de poursuivre l'examen de cette question et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session.

70^e séance plénière
24 novembre 1981

36/53. Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions relatives au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, en particulier sa résolution 35/30 du 11 novembre 1980,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le Programme pour 1980/81⁴⁵, qui rend compte des travaux du Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et du fonctionnement du Programme durant l'année,

Notant avec une grave préoccupation le fléchissement important du niveau des contributions reçues en 1981 et la chute brutale subséquente du nombre des nouvelles bourses accordées et du nombre total de boursiers,

Fermement convaincue qu'il est essentiel de poursuivre et d'élargir le Programme si l'on veut aider les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie,

Reconnaissant que des contributions supplémentaires sont nécessaires d'urgence pour que le Programme puisse faire face à ses obligations actuelles et qu'un accroissement des contributions pour l'exercice à venir est nécessaire pour faire face aux besoins d'aide croissants,

Tenant compte du fait qu'il est souhaitable de fournir aux étudiants réfugiés des moyens d'étude et d'orientation dans toutes sortes de disciplines profes-

sionnelles, culturelles, techniques et linguistiques présentant un intérêt pour leurs fonctions futures, notamment dans les secteurs du développement et de la coopération internationale,

1. *Fait sien* le rapport du Secrétaire général sur le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe;

2. *Prend note avec une grave préoccupation* du déficit qui menace le Programme pendant l'exercice financier en cours, du fait de la hausse des prix et de la diminution des contributions, tant en termes absolus qu'en termes réels;

3. *Exprime ses remerciements* à tous ceux qui ont apporté leur appui au Programme en versant des contributions, en fournissant des bourses ou en offrant des places dans leurs établissements d'enseignement;

4. *Prie* le Secrétaire général et le Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe de prendre toutes les mesures qu'ils pourront pour susciter des contributions généreuses au Programme;

5. *Adresse un appel* à tous les Etats, établissements, organisations et particuliers, étant donné que les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie ont besoin de plus en plus de moyens d'étude et que les coûts de l'enseignement supérieur et de la formation sont en hausse rapide, pour qu'ils augmentent leur soutien financier et autre au Programme afin d'en assurer la continuation, l'efficacité et l'expansion.

70^e séance plénière
24 novembre 1981

36/54. Moyens d'étude et de formation offerts par des Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 35/31 du 11 novembre 1980,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les moyens d'étude et de formation offerts par des Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes⁴⁶, établi en application de la résolution 845 (IX) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1954,

Considérant que des bourses plus nombreuses devraient être mises à la disposition des habitants des territoires non autonomes dans toutes les régions du monde et qu'il faudrait faire en sorte d'encourager les étudiants de ces territoires à présenter des demandes,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général;

2. *Exprime ses remerciements* aux Etats Membres qui ont mis des bourses à la disposition des habitants des territoires non autonomes;

3. *Invite* tous les Etats à offrir ou à continuer d'offrir généreusement des moyens d'étude et de formation aux habitants des territoires qui n'ont pas encore accédé à l'autonomie ou à l'indépendance et, chaque fois que cela est possible, à fournir des fonds pour les frais de voyage des boursiers;

⁴⁵ A/36/147.

⁴⁶ A/36/580 et Add.1.